



Novum sub sole n°41

La Direction de la Protection des Sols invite les experts à participer à son enquête sur les modalités de mise en place de l'Observatoire des coûts. Elle rappelle aussi aux personnes intéressées qu'une formation continue aura lieu le vendredi 25 novembre et le vendredi 2 décembre à Jambes.

Enquête pour l'Observatoire des coûts de la DPS

Le décret relatif à la gestion des sols et le Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) induisent des impacts économiques. Pour tenter de mieux appréhender ces questions, la Direction de la Protection des Sols (DPS) a pour objectif de mettre

sur pied un « *Observatoire des coûts* ».

Cet observatoire s'avère nécessaire afin de porter un nouvel éclairage sur les guides et les prix pratiqués lors de la réalisation d'études et de travaux d'assainissement. Les données récoltées permettront de mieux informer les personnes confrontées à ce type d'études et de travaux.

Pour mettre en oeuvre cet observatoire des coûts en synergie avec ses partenaires, la DPS invite les experts sols à compléter un [court questionnaire](#). L'objectif est double: connaître l'avis et mesurer les attentes des professionnels sur la mise en place de l'Observatoire des coûts.

Les réponses sont attendues avant le 17 juin.

Formation continue

L'Administration organisera cette année une formation continue. Devant le succès de la précédente édition, et pour permettre à tous d'y participer, cette formation sera proposée deux fois: le **vendredi 25 novembre** et le **vendredi 2 décembre**. Les informations complémentaires seront transmises sur ce site et via Novum Sub Sole.

Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Novum Sub Sole annoncera les modalités pratiques dès qu'elles seront disponibles.

Par ailleurs, la liste des formations reconnues est [consultable sur notre site](#).

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

